

5. MISSIONS ET SERVICES

5.4 Actions de prévention et de promotion de la santé



PRINCIPE 14

L'officine dédie un emplacement de relais des campagnes de prévention visible des usagers et les relaie activement.

FINALITÉ

Le pharmacien contribue à la santé publique par le relais d'informations de prévention. De par sa vocation, sa fréquentation et sa visibilité, l'officine est un lieu privilégié pour sensibiliser les usagers du système de santé aux campagnes de prévention.

QUESTIONS À SE POSER :

- Quel est le calendrier des campagnes nationales de santé publique ?
- Où trouver des outils pour relayer ces campagnes ?
- Est-ce que l'équipe est sensibilisée aux campagnes de prévention en cours ?

EXEMPLES DE PRATIQUES ET DE PREUVES :

- Consulter régulièrement le site du Cespharm et d'autres sites institutionnels de santé publique et commander des outils de communication (affiches, brochures...).
- Désigner un référent en charge de la mise en place des campagnes.
- Utiliser le comptoir et les vitrines ainsi que les écrans et autres supports numériques (site internet et réseaux sociaux) de l'officine.

Documents de référence associés

- Actualités du Cespharm
- Calendrier Cespharm